

DEVENIR ENSEIGNANT BÉNÉVOLE DE CLUB À LA FÉDÉRATION DE SPORTS DE COMBAT - FRANCE



ENTRAÎNEMENT

FORMATION

PÉDAGOGIE

GROUPES DE DISCIPLINES MARTIALES OU/ET SPORTIVES

Groupe 1 - ARTS DE COMBAT :

- . ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS [AMT] : JU-JUTSU TRADITIONNEL [JJT], BU-JUTSU TRADITIONNEL [BJT], KOBUDO TRADITIONNEL [KBT], JEET-KUNE-DO & KALI [JKD]
- . ARTS MARTIAUX MODERNES [AMM] : KARATE-FIGHTING [KF], KARATE ARTISTIQUE [KA], KOBUDO ARTISTIQUE [KBA].

Groupe 2 - ARTS DE LA DÉFENSE PERSONNELLE [DEF] : JU-JUTSU DÉFENSE [JJD], KARATÉ-DÉFENSE [KKD], KICK-DÉFENSE [KD], KRAV-MAGA [KM], SELF-DÉFENSE MULTISTYLES [SD].

Groupe 3 - ACTIVITÉS MARTIALES DE LA MISE EN FORME [FIT] : AÉRO-KICK [AK] (AMERICAN CARDIO-KICKBOXING).

Groupe 4 - BOXES SPORTIVES : MARTIAL-BOXING [MB] & BOXES PIEDS-POINGS [BPP] (FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (AMERICAN LOW-KICK [LK] & JAPANESE K-1 [K1]), MUAY THAÏ [MT]).

Groupe 5 - SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : JU-JUTSU FIGHTING [JJF], SHOOT-BOXING [SB], BOXE MIXTE MARTIALE [BMM], SHOOTO-MMA [ST].

Groupe 6 - LUTTES DE SOUMISSION [LUT] : SUBMISSION WRESTLING (AMERICAN GRAPPLING) [SW].

Groupe 7 - ACTIVITÉS DU PARASPORT (HANDI-MARTIAL [HAN]) : DISCIPLINES PARMI LES SIX GROUPE DE SPÉCIALITÉS CI-DESSUS.

TROIS BREVETS FÉDÉRAUX D'ENSEIGNANT [B.F.]

AIDE-ANIMATEUR FÉDÉRAL [AAF]

Prérogatives : Ce diplôme permet d'assister l'enseignant de la structure [DAF, DIF, DPF] dans l'encadrement d'une séance de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public. La validité de ce diplôme est permanente mais ne permet pas d'ouvrir un club, ni d'animer une séance en autonomie. L'[AAF] valide le premier cycle de la formation d'animateur [DAF].

Prérequis : 15 ans révolus et titulaire de l'avant-dernier grade technique la progression technique délivré en club dans la mention du diplôme préparé ou dans une discipline du même groupe d'appartenance (Cf. : Livret fédéral de formation du DAF). Licencié à la FSC, volontaire, bénévole et autorisé par le président ou l'enseignant principal de son club d'appartenance.

Formation : 1er WEEK-END DE FORMATION DU [DAF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION.

B.F 1° : ANIMATEUR FÉDÉRAL [DAF] – première partie du [DIF]

Prérogatives : Ce diplôme permet d'initier sous la tutelle d'un titulaire d'un B.F.2^{ème}degré ou plus ; notamment mettre en place et encadrer en autonomie une séance de sports de combat et arts martiaux en priorité en direction d'un public de type « pratiquant en loisir » et cela à partir de l'âge de 18 ans révolus sous réserve de posséder une attestation de secourisme. La validité de ce diplôme est permanente et ne permet pas d'ouvrir un club. Le [DAF] valide le premier cycle de la formation d'instructeur [DIF] (B.F.2^{ème}).

Prérequis : 17 ans révolu et titulaire du dernier grade de la progression technique en club dans la mention du diplôme préparé ou dans une discipline du même groupe d'appartenance (Cf. : Livret fédéral de formation du DAF), d'une attestation de secourisme (Ex. : certificat de formation PSC1) et d'une attestation d'initiation à l'arbitrage dans la discipline du diplôme préparé ou le groupe de disciplines proches avec une possibilité de valider ces attestations durant la formation ou après. Licencié à la FSC, volontaire, bénévole et autorisé par le président ou l'enseignant principal de son club d'appartenance. N.B. : ce diplôme est délivré à l'âge de 18 ans révolus.

Formation : UN WEEK-END EN PLUS DE LA FORMATION DE L'[AAF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION.

B.F 2° : INSTRUCTEUR FÉDÉRAL [DIF]

Prérogatives : Ce diplôme permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique d'un club de sports de combat et arts martiaux notamment d'encadrer des séances en direction d'un public de type « compétiteur » et cela partir de l'âge de 18 ans révolus. La validité de ce diplôme est permanente et permet d'ouvrir un club.

Prérequis : 17 ans révolu, titulaire du [DAF] (ou l'équivalent) et du 1^{er} degré fédéral de grade supérieur dans la mention du diplôme préparé ou dans une discipline du même groupe d'appartenance (Cf. : Livret fédéral de formation du DIF) et d'une attestation de secourisme (Ex. : certificat de formation PSC1) avec une possibilité de valider ces deux diplômes durant la formation. Détenir une attestation d'initiation à l'arbitrage dans la discipline du diplôme préparé ou le groupe de disciplines proches (Possibilité de valider celle-ci durant la formation).

Formation : UN WEEK-END EN PLUS DU [DAF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION + EXAMEN FINAL.
N.B. : Possibilité d'enchaîner la formation du [DIF] après l'obtention [DAF] (C.-à-d. sans temps d'attente) par contre ces deux diplômes seront délivrés à l'âge de 18 ans révolus.

Pour enchaîner la formation du [DPF] après l'obtention du [DIF], le candidat doit justifier de deux saisons d'animation en club dont une saison d'attente entre ces deux diplômes.

B.F 3° : PROFESSEUR FÉDÉRAL [DPF]

Prérogatives : Ce diplôme reconnaît l'enseignant expérimenté dans sa propre discipline et possédant des fortes connaissances dans les disciplines du même groupe technique. Il permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique d'un club de sports de combat et arts martiaux ; notamment d'encadrer des séances en direction d'un public de type « compétiteur professionnel ». En outre, il permet également la fonction de cadre régional, c.-à-d. d'assurer l'encadrement de cadres techniques de sa propre discipline, et la direction de stages de formation d'enseignant bénévole de club. La validité de ce diplôme est permanente.

Prérequis : 18 ans révolu, titulaire du [DIF] ou équivalent, expérience d'enseignant de club depuis au moins deux saisons dont une entre le DIF et le DPF, titulaire du 2^{ème} degré fédéral d'un grade supérieur dans la mention présentée du [DPF] ou d'une discipline appartenant au même groupe, ou d'un 1er degré dans deux disciplines appartenant au même groupe technique de la mention présentée, d'une attestation de secourisme (Ex. : certificat de formation PSC1) et une attestation d'initiation à l'arbitrage dans la discipline du diplôme préparé ou le groupe de disciplines proches (Possibilité de valider ces attestations durant la formation).

Formation : UN WEEK-END EN PLUS DE LA FORMATION DU [DIF] + ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION.

Plus de renseignements sur www.fscfrance.fr

LES DIPLÔMES D'ENSEIGNANT DE LA F.S.C.

1^{er} STAGE : ATTESTATION D'AIDE-ANIMATEUR FÉDÉRAL [AAF]

Correspondant au 1^{er} week-end de formation du DAF

PRÉROGATIVES	Assiste l'enseignant du club
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau régional
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par le département formation
CONDITION D'ACCÉS A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 15 ans révolus et licencié à la FSC • Être titulaire de l'avant-dernier grade de la progression technique délivré par l'enseignant en club de la discipline présentée pour la validation de l'[AAF]. Ex. : Ceinture bleue pour certains sports.
DURÉE DE LA FORMATION	2 jours de formation + examen en cours de formation
COÛT DE LA FORMATION	Formation de l'[AAF] = 50 euros (sans hébergement)
CONDITIONS D'OBTENTION EN FIN DU CYCLE DE FORMATION (Rappel : avoir 16 ans pour valider définitivement le diplôme)	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'ensemble des UF n°1, 3, 5 et 8 (voir livret fédéral de formation) • La note de 10/20 doit être obtenue à chaque module (les notes peuvent se compenser dans les modules mais une note inférieure à 06/20 à une UF ne permet pas d'obtenir le module) • Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UF3 (Pédagogie) • Acquisition du diplôme à l'âge de 15 ans révolus.
VALIDATION	Commission régionale (ou nationale) de formation
VALIDITÉ	Permanente

1^{er} CYCLE : DIPLÔME D'ANIMATEUR FÉDÉRAL [DAF]

Trois week-ends de formation

PRÉROGATIVES	Assure des cours en autonomie mais dépendant du BF2 ^o de son association
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau régional ou national
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par le département formation
CONDITION D'ACCÉS A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 17 ans révolus et licencié à la FSC • Être titulaire de l'attestation d'AIDE-ANIMATEUR [AAF] ou l'équivalent • Être titulaire du dernier grade de la progression technique délivré par l'enseignant en club de la discipline présentée pour la validation du [DAF]. Ex. : Ceinture marron pour certains sports. • Attestation de formation en secourisme (ex. : PSC1) ou l'équivalent. N.B. cette attestation peut être validée en cours de formation ou après la formation.
DURÉE DE LA FORMATION	2 jours complets de formation. + 20 h de stage d'enseignement en structure associative (Tutoré par un titulaire d'un BF2 ^o au minimum) + examen en cours de formation.
COÛT DE LA FORMATION	Formation du [DAF] = 150 euros (sans hébergement) Forfait pour les trois diplômes : [AAF] + [DAF] + [DIF] = 300 euros (sans hébergement)
CONDITIONS D'OBTENTION EN FIN DU CYCLE DE FORMATION (Rappel : avoir 18 ans pour valider définitivement le diplôme)	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de formation en secourisme (ex. : PSC1). • Obtenir l'ensemble des UF n°1 à 9 (voir livret fédéral de formation) • Titulaire du dernier grade technique de la progression délivré par l'enseignant en club d'une discipline du groupe d'appartenance de la mention présentée pour la validation du [DAF] (le grade peut être validé en cours de formation ou après la formation) • La note de 10/20 doit être obtenue à chaque module (les notes peuvent se compenser dans les modules mais une note inférieure à 06/20 à une UF ne permet pas d'obtenir le module) • Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UF3 (Pédagogie) • Acquisition du diplôme à l'âge de 18 ans révolus.
VALIDATION	Commission régionale (ou nationale) de formation
VALIDITÉ	Permanente Ce diplôme valide le 1 ^{er} cycle de formation fédéral et permet d'accéder au 2 ^{ème} cycle de formation fédéral [DIF] (ou B.F.2 ^e degré) N.B. : possibilité pour un stagiaire d'enchaîner la formation du [DIF] après l'obtention du [DAF] et sans temps d'attente. Par contre ces deux diplômes seront délivrés à la date d'anniversaire du candidat (à l'âge de 18 ans révolus).

2^{ème} CYCLE : DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL [DIF]

Trois week-ends supplémentaires de formation au [DAF]

PRÉROGATIVES	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité technique et pédagogique d'un club Passage de grades techniques jusqu'au dernier grade technique de la progression délivré en club Présentation des élèves aux examens de grades supérieurs, aux stages techniques et aux compétitions fédérales de la discipline enseignée.
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau national
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par le département formation
CONDITION D'ACCÉS A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> Être âgé de 17 ans révolus et licencié à la FSC Être titulaire du diplôme d'ANIMATEUR [DAF] ou l'équivalent Être titulaire du dernier grade technique de la progression délivré par l'enseignant en club de la mention présentée pour la validation du [DIF] et titulaire du [DAF] (ou de l'équivalent).
DURÉE DE LA FORMATION	2 jours complets de formation en plus du DAF]. + 5 h d'examen et 20 h de stage pédagogique en structure associative (Tutoré par un titulaire d'un BF2° au minimum)
COUT DE LA FORMATION	<p>Formation du [DIF] = 150 euros (sans hébergement) Forfait pour les trois diplômes : [AAF] + [DAF] + [DIF] = 300 euros (sans hébergement)</p>
CONDITIONS D'OBTENTION EN FIN DU CYCLE DE FORMATION (Rappel : avoir 18 ans pour valider définitivement le diplôme)	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de formation en secourisme (ex. : PSC1) Obtenir l'ensemble des UF (voir livret fédéral de formation) Titulaire du 1^{er} degré fédéral de grade supérieur d'une discipline du groupe d'appartenance de la mention présentée pour la validation du [DIF] (le grade peut être validé en cours de formation ou après la formation) La note de 10/20 doit être obtenue à chaque module (les notes peuvent se compenser dans les modules mais une note inférieure à 06/20 à une UF ne permet pas d'obtenir le module) Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UF10 (Pédagogie) Acquisition du diplôme à l'âge de 18 ans révolus.
VALIDATION	Commission régionale (ou nationale) de formation
VALIDITÉ	Permanente avec possibilité de recyclage tous les 5 ans par le biais d'une aide à l'encadrement d'une session régionale de formation du DAF.

3^{ème} CYCLE : DIPLÔME DE PROFESSEUR FÉDÉRAL [DPF]

Trois week-ends supplémentaires de formation au [DIF]

PRÉROGATIVES	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité technique et pédagogique d'un club multidisciplines Passage de grades techniques jusqu'au dernier grade technique de la progression délivré en club Présentation des pratiquants aux examens de grades supérieurs, aux stages techniques et aux compétitions fédérales des disciplines du groupe de spécialités enseignées Aide à la formation d'enseignant bénévole de club (Session de formation régionale).
ORGANISATION DE LA FORMATION	Niveau national
ENCADREMENT DE LA FORMATION	Cadres techniques habilités par le département formation
CONDITION D'ACCÉS A LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> Être âgé de 18 ans révolus et licencié à la FSC Être titulaire du [DIF] depuis une saison au minimum (ou l'équivalent) Être titulaire 2^{ème} degré fédéral du grade supérieur d'une discipline de la mention du groupe d'appartenance pour la validation du [DPF] ou de deux grades du 1^{er} degré du même groupe d'appartenance Expérience d'enseignant de club depuis au moins une saison (remplir une attestation).
DURÉE DE LA FORMATION	2 jours complets de formation en plus du [DIF]. + 5 h d'examen
COUT DE LA FORMATION	<p>Formation du [DPF] = 250 euros (sans hébergement) Forfait trois diplômes : [DAF] + [DIF] + [DPF] = 600 euros (sans hébergement)</p>
CONDITIONS D'OBTENTION EN FIN DU CYCLE DE FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'ensemble des UF n°17 à 23 pour obtenir le [DPF] Valider le 2^{ème} degré fédéral du grade supérieur d'une discipline du groupe d'appartenance ou deux grades du 1^{er} degré dans le même groupe d'appartenance de la mention préparée (le grade peut être validé en cours de formation ou après la formation) La note de 10/20 doit être obtenue à chaque module (les notes peuvent se compenser dans les modules mais une note inférieure à 06/20 à une UF ne permet pas d'obtenir le module) Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UF10 (Pédagogie) Acquisition du diplôme à l'âge de 19 ans révolus.
VALIDATION	Commission nationale de formation
VALIDITÉ	Permanente avec possibilité de recyclage tous les 5 ans par le biais d'une aide à l'encadrement d'une session nationale de formation du DIF.